

Objet	Commission SCoT « Commerce et tourisme »
Date	16/11/2022 17h30
Personnes présentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maurice LAUGIER, Président</li> <li>• Olivier DUSAUTOIS, DGS</li> <li>• Audrey BOUFFIÉ, cheffe de projet SCoT</li> <li>• Patrice GOYER, PLANÈD – EcoVia, Directeur d'études</li> <li>• Gilles HERBACH, PLANÈD</li> <li>• Philippe BIANCO (Allos)</li> <li>• Serge PRATO (Saint-André-les-Alpes)</li> <li>• Claude ROUSTAN (Ubraye)</li> <li>• Claude CAMILLERI (Castellet les Sausses)</li> <li>• Martial JOUBERT (Vergons)</li> <li>• Marcel DALMAS (St Jacques)</li> <li>• Sandra MAUREL (Tartonne)</li> <li>• Richard BRARD (Barrême)</li> <li>• Sébastien RISOLI (Chaudon-Norante)</li> <li>• Bernard LIPERINI (Castellane)</li> <li>• Jean-Marc VINCENT (Castellane)</li> <li>• Nina JONKER (Castellane)</li> <li>• Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-Haute)</li> <li>• Thierry COLLOMP (Saint-Julien du Verdon)</li> <li>• Michele BIZOT GASTALDI (La Palud sur Verdon)</li> <li>• Jean MAZZOLI (Annot)</li> </ul>
Personnes absentes excusées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT</li> <li>• Baptiste GAGLIO (Demandolx)</li> <li>• Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE (Peyroules)</li> <li>• Bruno BICHON (Thorame-Basse)</li> <li>• Christophe PETRACCHI (Thorame-Haute)</li> <li>• Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas)</li> </ul>
Personnes absentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Claude CAUVIN (Allons)</li> <li>• Fabien LORENZI (Allons)</li> <li>• Maxime LANTELME (Allos)</li> <li>• Pascal DOL (Angles)</li> <li>• Philippe RIGAULT (Annot)</li> <li>• Thérèse PONROUCH (Beauvezer)</li> <li>• Josée COLLE (Beauvezer)</li> <li>• Gérard COLLOMP (Blieux)</li> <li>• Marcelle COSTE (Braux)</li> <li>• Jean-Louis SCHELOTTO (Braux)</li> <li>• Sandra LEPLEUX (Castellane)</li> <li>• Philippe MARRANGES (Castellane)</li> <li>• Hervé BOUFFARD-ROUPE (Clumanc)</li> <li>• Thierry VIALE (Clumanc)</li> <li>• Magali SURLE-GIRIEUD (Colmars-les-Alpes)</li> <li>• Lucas GUIBERT (Entrevaux)</li> <li>• Jean-Charles CÉIL (La Garde)</li> <li>• Damien ROBUTTE (Méailles)</li> <li>• Maxime AUDIBERT (Rougion)</li> <li>• Geoffrey STEVENARD (St Pierre)</li> <li>• Frank DAGONNEAU (Sausses)</li> </ul>

- Monique JANIN (Thorame-Basse)
- Gilles DURAND (Senez)
- Christophe REY (Ubraye)
- Anabel ONCINA (Val de Chavagne)
- Laurent ROUX (Villars-Colmars)

*Note : diaporama joint au présent relevé de conclusions.*

### **Introduction du vice-président et des bureaux d'études :**

- La réunion prolonge les réflexions engagées précédemment sur les thématiques commerce et surtout tourisme, enjeu particulièrement important pour le territoire. Ces réflexions se placent dans le prolongement du projet PAS qui a déjà été débattu le 27/09/2022.
- Le cabinet PLANÈD précise que les thématiques du jour portent sur le « passage obligé » du DAACL qui gère la problématique des grandes surfaces, des centralités commerciales et de la logistique associée. Et ce, même si les réunions précédentes ont permis de préciser que les enjeux en la matière sont très limités pour la CCAPV. Il est rappelé qu'à l'occasion des ateliers précédents, il a été validé le fait d'inscrire au SCoT la possibilité de la CCAPV de donner son avis sur les futures implantations commerciales d'importance pour le territoire.
- Concernant le contenu sur le tourisme, il est rappelé les attendus de la loi en matière d'UTN locale et structurante. Le contenu du DOO doit permettre d'identifier d'éventuelles UTN structurantes, qui sont portées par le SCoT ; les UTN locales sont portées et définies quant à elles par les PLU. Un tableau récapitulatif des seuils en matière d'UTN est porté en annexe des supports de concertation.
- Il est rappelé que les questions de consommation d'espace sur les installations touristiques seront validées lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022, qui porte sur les objectifs de consommation d'espace à inscrire dans le SCoT.  
Cependant, lors des dernières séances sur le sujet tourisme, il a été envisagé de maintenir le même rythme de consommation d'espace pour les activités touristiques que celui des 10 dernières années : 2,7 ha ont été consommés pour le tourisme en 10 ans. La proposition d'envisager à l'horizon des 20 ans du SCoT, un objectif arrondi à 5 ha sera donc fait le 1<sup>er</sup> décembre 2022.
- Les contenus du PAS et du DOO ont été brièvement rappelés.

À la suite de la présentation, un travail en sous-groupe a été réalisé.

### **Principales conclusions issues des échanges sur le commerce**

Globalement les propositions formulées ont soulevé peu de remarques.

Il est demandé quelques modifications de termes pour en privilégier des moins techniques et plus faciles d'accès pour le grand public. Il est également demandé de corriger de certaines prescriptions des termes qui peuvent prêter à confusion : pondéreux à remplacer par peu souvent ; préférer systématiquement centre-bourg à centre-ville.

Un débat a eu lieu au sujet des seuils proposés en matière d'extension des installations existantes :

- Un groupe sur les trois souhaite mettre un seuil identique à l'ensemble des capacités d'extension proposées par les différentes prescriptions du DOO, à savoir 25% ;
- Un groupe sur les trois, après en avoir débattu longuement et envisager d'augmenter certains seuils proposés à 30%, est finalement revenu sur la proposition initialement faite et valide le DOO en l'état ;
- Enfin un dernier groupe valide les seuils proposés en l'état.

Concernant la carte de l'armature commerciale, il convient de mettre Annot au même niveau que Saint André Les Alpes et de Castelane. Il est demandé également d'envisager de mettre Allos au même niveau tout en spécifiant sa particularité touristique.

### Principales conclusions issues des échanges sur le tourisme

A l'instar des éléments proposés pour le commerce, les propositions en matière de DOO relatives au tourisme ont soulevé peu de remarques.

Parmi les activités de pleine nature, il convient de rajouter celle de la pêche qui génère énormément de revenus en région et particulièrement dans le département des Alpes de Haute Provence.

Il est également proposé dans le besoin en matière d'accueil touristique, de rajouter les équipements sanitaires à la liste proposée dans le DOO (type toilettes sèches...).

Concernant l'hébergement, le développement de certains types d'hébergements labellisés (pêche, vtt, randonnée, motard...) pourrait être utilement recommandé par le DOO.

De même, les commerces et maisons dites de produits de Pays devraient figurer dans les recommandations énoncées en matière d'aménagement pour le tourisme rural.

Les prescriptions relatives au développement des activités de sport d'hiver doivent être complétées pour les activités de ski nordique et les raquettes. Les cas de La Colle Saint Michel et de Ratery semblent en effet oubliés du DOO dans sa rédaction actuelle.

De même l'isolement de certaines stations de montagne du cœur de bourg devrait faire l'objet d'un complément prescriptif dans le DOO.

Parmi les critères d'accueil et de développement de l'activité touristique, la ressource en eau apparaît importante ; il est ainsi demandé :

- Que la priorité soit donnée à l'alimentation des populations et non aux activités touristiques, en matière de gestion de la ressource en eau ;
- Et de prescrire également en complément dans le DOO, que les équipements touristiques proposés n'impactent pas durablement la ressource en eau ; l'exemple des canons à neige est donné.

Certaines redites, redondances ou organisations thématiques dans les libellés et organisations rédactionnelles proposées, nécessitent d'être reprises dans la version finalisée du DOO.

Enfin la carte de l'armature touristique nécessite d'être complétée en y faisant figurer Rougon et Saint Julien du Verdon en pôle d'appui au développement touristique.